



## CONDITIONS GENERALES DE L'OFFRE COMMERCIALE «Frais de notaire offerts»

### Article 1 : Objet

Dans le cadre de la promotion de son nouveau programme à Narbonne, le lotissement ODEON, rue Alexandre Leymerie, la SARL ODEON, met en place une opération intitulée «Frais de notaire offerts».

Toute personne physique ou morale bénéficiera de cette offre commerciale sous forme d'une remise, si elle effectue une réservation d'achat d'un terrain de l'opération ODEON selon les conditions exposées dans ce document.

### Article 2 : Durée

L'offre commerciale débute le 15 Septembre 2021 et se termine le 31 Octobre 2021 inclus, à minuit, sous réserve de la signature d'une promesse de vente en tant que bénéficiaire, avant le 31 Octobre 2021, et de la signature de l'acte authentique de vente correspondant dans les délais stipulés dans la promesse de vente et, au plus tard le 31 Mai 2022.

### Article 3 : Nature de l'offre

La société ODEON s'engage à mettre en œuvre l'offre commerciale «Frais de notaire offerts» sous forme d'une remise équivalente au montant des **frais de notaires applicables** au prix de vente du terrain **dans la limite de 3.0% du prix catalogue du terrain TTC.**

Les **frais de notaire applicables** correspondent aux frais d'acte déterminés par le notaire de l'opération, en dehors de tout autre frais nécessaire à la réalisation de l'achat.

A titre de précision: les frais de géomètre, d'architecte, d'impôt foncier, d'ASL, de dépôt de pièces, de caution, d'étude géotechnique, etc... n'entrent pas dans l'assiette des frais de notaire dont le remboursement fait l'objet de cette offre promotionnelle.

### Article 4 : Règlement

Pendant toute la durée de l'opération, le présent document est consultable sur le site [www.balcons-st-hippolyte.com](http://www.balcons-st-hippolyte.com)

ou, sur demande, à l'adresse suivante : ODEON SARL, 3 ter rue de la Muette, 78600 Maisons Laffitte.

Faite le 19 Août 2021

La Direction Générale